

Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis 19-2016

sollicitant

un crédit complémentaire au budget 2016 à hauteur de CHF 25'000.-, montant destiné au financement de la campagne municipale officielle de soutien à la votation communale du 27 novembre 2016 (référendum spontané)

Prilly, le 22 septembre 2016

Au Conseil Communal
de et à
1008 Prilly

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

La Commission chargée d'étudier l'objet cité en titre s'est réunie le 22 septembre à 19 heures dans la composition suivante :

Mesdames

Madeline Conne - PS
Nicole Genet - PS
Cajatthiry Sivaguru - PLR
Ruth Pfeiffer, présidente et, finalement, rapportrice - Verts

Messieurs

Pascal Delessert - PLR
Youri Hanisch - UDC
Philippe Schroff - PLR

La Municipalité est représentée par M. Alain Gillièron.

Après l'ouverture de la séance, la parole est donnée à M. Gillièron. Il expose la raison d'être de ce préavis, soit d'assurer par un crédit complémentaire de CHF 25'000.-- un soutien de la campagne officielle de la Municipalité pour la votation du 27 novembre 2016 sur le Plan partiel d'affectation de Malley-Gare.

Il relève également que ce préavis est présenté par souci de transparence, puisque le montant demandé n'exige pas l'aval du Conseil communal.

Questions posées

- *est-ce que ce montant de CHF 25'000.- se base sur un devis ?*
- Réponse : non, il s'agit d'une estimation. Ce montant servira avant tout à financer des affiches et des flyers avec des arguments en faveur du PPA Malley-Gare. En effet, par souci d'équité, la Municipalité n'envisage pas d'utiliser son organe officiel habituel (Prill'héraut). Par ailleurs, ce montant ne concerne évidemment pas le matériel de vote officiel.

- *vu l'important soutien du Conseil communal au PPA, il est fort probable que ce préavis soit accepté. Cependant, que ferait la Municipalité si, pour une raison quelconque, il ne le soit pas ?*
- Réponse : dans ce cas, la Municipalité n'engagerait bien sûr aucun frais.
- *Ce montant est destiné à soutenir une position favorable au PPA. Est-ce que la Commune ne devrait pas donner la même chose aux opposants ?*
- Réponse : il s'agit d'un référendum spontané, voté par le Conseil communal à l'issue de l'adoption par une très large majorité par le Conseil communal du PPA Malley-Gare, et non pas d'un référendum issu d'une récolte de signatures. Il s'agit d'un projet très important pour le développement de la Commune et la Municipalité le suit depuis des années. Ainsi, au vu de ces éléments, le soutien de la collectivité par ses représentants est justifié.
- Par contre, pour tout ce qui concerne le matériel officiel, notamment la brochure d'explication qui accompagne le bulletin de vote, les opposants bénéficient bien sûr des mêmes conditions. En outre, une partie des panneaux d'affichage qui seront mis en place pour la votation leur sera également réservée.

Sans qu'il y ait eu une question explicite à ce propos, les liens avec l'association Malley-Demain ont été évoqués. A ce propos, M. Gillièron précise que les 25'000 francs ne sont pas pour l'association, mais que celle-ci participera évidemment à la campagne pour le « oui ». Les membres de la Municipalité sont membres de l'association Malley-Demain, à titre individuel, au même titre que la plupart des partis politiques prillérans.

La commission s'estimant suffisamment renseignée, sa présidente libère M. Gillièron en le remerciant pour les explications et réponses apportées et ouvre ensuite la discussion.

Discussion finale et délibération de la commission

La discussion se prolonge un moment sur la question d'un éventuel traitement inéquitable entre les oui et les non au projet et s'il est juste que la Municipalité fasse officiellement campagne.

Deux avis différents sont énoncés :

- d'un côté : il est juste que la Municipalité fasse officiellement campagne pour un projet dans lequel elle est engagée et qui concerne la Commune.
- de l'autre : il y a une inégalité de traitement et l'électorat ne sera pas informé correctement

Les avis étant exprimés, la parole n'étant plus demandée, la commission passe au vote.

La commission décide par 6 voix pour et 1 voix contre de proposer à l'assemblée communale d'accepter le préavis 19-2016.

Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

le Conseil communal de Prilly

- vu le préavis municipal 19-2016
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet

– considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide

1. d'accorder à la Municipalité un crédit complémentaire à hauteur de CHF 25'000.-, montant destiné au financement de la campagne municipale officielle de soutien à la votation communale du 27 novembre 2016 (référendum spontané) demandant au corps électoral prilléran de confirmer la décision positive du Conseil communal prise le 23 mai 2016 sur le Plan partiel d'affectation Malley-Gare ;
2. de financer ce montant par le budget de fonctionnement 2016 du chapitre « Administration générale », compte 110.3102 « Annonces, journaux, documentation ».

Au nom de la Commission

La présidente et rapportrice

Ruth Pfeiffer Junod